

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 49 (1957)  
**Heft:** 10

**Buchbesprechung:** Bibliographie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

par six rapporteurs nationaux avec l'apport supplémentaire d'une discussion intéressante, fournit aux congressistes une documentation de toute première valeur. Les débats ont montré qu'une certaine unification des règles en matière de conflits du travail a déjà reçu un commencement d'exécution, comme le fit observer M. Wolf, du B. I. T., en évoquant les nombreux traités bilatéraux et multilatéraux en matière de sécurité sociale. L'orateur signala deux moyens d'accélérer cette unification: l'adoption de règles internationales et l'élaboration de projets par des associations scientifiques internationales. Un important pas vient d'être fait par le congrès du droit du travail dans ce sens.

Enfin, le troisième point inscrit à l'ordre du jour du congrès envisageait la création d'une association internationale du droit du travail. C'est le professeur Alexandre Berenstein, vice-président du Comité préparatoire, qui introduisit la question avec une concision et une précision remarquables. Une résolution votée après la discussion charge une commission spéciale d'examiner, en accord avec la Société internationale de droit social, la possibilité de grouper en une organisation unique l'ensemble des théoriciens et praticiens s'intéressant à l'évolution du droit du travail, afin de réaliser une étroite collaboration internationale en ces matières. Cette entreprise devrait être menée en contact avec le B. I. T.

Enfin, cette résolution finale charge la commission de prendre les dispositions utiles pour qu'un nouveau congrès international de droit du travail puisse être convoqué.

## Bibliographie

*Georges Lefranc. Histoire du Travail et des Travailleurs.* Flammarion, éditeur, rue Racine 26, Paris (VI<sup>e</sup>). – Voici un ouvrage qui sera un précieux instrument de travail pour tous ceux qui se consacrent à l'activité syndicale.

Georges Lefranc est un ancien élève de l'École normale supérieure de France; il est donc rompu aux méthodes scientifiques.

De plus, il a dirigé avant la dernière guerre l'Institut supérieur ouvrier de la C. G. T. (qui n'était pas encore tombée entre les mains communistes). C'est dire qu'il se place dans son étude à un point de vue qui s'inspire du syndicalisme, et qu'il nous oblige à réfléchir aux problèmes qui se posent à nous aujourd'hui, sans nous contenter d'un examen superficiel et d'une routine provoquée par l'inertie à laquelle nous cédon trop facilement.

Il est vrai qu'après avoir montré dans les premiers chapitres de son ouvrage réunis sous le titre: l'Age de l'Outil, ce qu'a été l'évolution de la condition ouvrière dans les pays de l'Occident, Georges Lefranc s'attache surtout dans les chapitres suivants: l'Age de la Machine, à ce qui s'est passé en France; cependant, le développement du machinisme, les faits sociaux, les réactions psychologiques des travailleurs de tous ordres se sont ressemblées assez d'un pays à l'autre pour que nous puissions en tirer une vue d'ensemble.

Le moment est venu de réviser nos conceptions à la lumière des conditions sociales d'aujourd'hui, et de nous débarrasser de celles qui nous étaient inspirées par l'examen des faits sociaux de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, et des prévisions qu'on avait cru en tirer à l'époque, dont un grand nombre ne se sont pas réalisées.

Il s'agit d'adapter nos vues et notre action à la réalité économique et sociale, telle qu'on peut l'observer, et non à des concepts à priori, qui, ne se souciant pas des faits, conduisent parfois à des catastrophes, plus souvent encore à l'impuissance.

L'ouvrage de Georges Lefranc, qu'on peut se procurer dans toutes les librairies, peut faciliter pour nous cette libération si nécessaire. *Pierre Reymond-Sauvain.*

*Pour une Economie éclairée*, capable d'affronter la révolution industrielle qui a commencé, par Firmin Oulès, professeur d'économie politique et d'économie financière de l'Université de Lausanne. — Cet ouvrage s'adresse à tous les hommes de bonne volonté, soucieux d'ajuster rapidement l'économie et le social au rythme hallucinant du progrès de la science et de la technique.

L'avènement de la cybernétique, l'emploi de l'énergie atomique à des fins pacifiques, l'utilisation éventuelle de la force du soleil et des marées sont des conquêtes qui ouvrent toutes les possibilités, bonnes ou mauvaises, selon le génie des hommes.

Il est bon qu'un savant ne se laisse pas distraire de ses préoccupations sociales par la prospérité qui semble aveugler quelque peu les économistes devenus tout à coup bien optimistes dans leurs prévisions. Car ce sont peut-être, en effet, des événements fortuits qui expliquent cette expansion continue: l'aide économique américaine aux peuples éprouvés par la deuxième guerre mondiale, la reconstruction, la course aux armements (nucléaires ou classiques) sous le prétexte d'assurer la survie des nations, l'aide technique aux pays industriellement sous-développés, etc.

On peut raisonnablement se demander ce qui arrivera quand ces événements seront dépassés, avec peut-être la coïncidence d'un ralentissement des investissements dans les usines d'énergie atomique et dans l'automatisation des usines. Si l'harmonisation de l'économie n'est pas meilleure qu'aujourd'hui, si la normalisation des critères est encore dans les limbes, si l'on n'en a pas fini avec cette politique de cachotterie qui caractérise aujourd'hui encore notre industrie, les plus grandes craintes se justifient, sinon pour notre génération, du moins pour la suivante.

Au contraire, tout peut s'arranger le mieux du monde, pour le profit de chacun, si la société dispose des éléments lui permettant d'établir des diagnostics économiques offrant toute sécurité. Dès lors, connaissant le mal, il sera beaucoup plus facile d'y remédier.

Sans doute les autorités fédérales ont-elles pris des mesures pour obvier assez tôt à une récession économique éventuelle. Nous disposons en effet de lois fédérales sur la défense économique du pays, sur les mesures préparatoires en vue de combattre les crises et procurer du travail, sur les réserves de crises privilégiées par le fisc, et pouvons même compter sur une assurance-chômage remarquable. Mais tout cela ne serait probablement pas suffisant pour éviter les plus dangereux écueils. Le seul moyen d'y parvenir avec le maximum de chances, c'est en effet de pouvoir contrôler avec précision tous les phénomènes économiques, ce qui permettra d'envisager à tous les échelons les meilleurs moyens de combattre les crises économiques et de ranimer l'économie.

C'est à ce résultat que prétend conduire le professeur Oulès. Les moyens qu'il préconise pour arriver à cette économie éclairée que les travailleurs souhaitent avec lui, n'auront pas toujours notre approbation intégrale. Bien que nous admettions quelques-unes des raisons qu'il invoque pour reconnaître aux impôts de consommation un mérite social, nous continuerons par exemple à prétendre qu'ils ne sauraient se concevoir, même avec le régulateur d'exonérations appropriées, sans le complément indispensable de l'impôt fédéral direct. *J. M.*